



GARANTIE D'IMPULSION

FICHE TECHNIQUE

DEFINITION

Ce produit permet la couverture du risque de défaut de paiement encouru par les banques et EMF dans le cadre de l'octroi des crédits d'amorçage aux TPMEA en démarrage (nouvelle création) ou en redémarrage ayant bénéficié de l'assistance des structures d'appui partenaires (Incubateurs).

OBJET DE LA GARANTIE

- Acquisition des équipements, du mobilier, Aménagement et rénovation, financement de l'exploitation, etc.

MODALITÉ DE LA GARANTIE

Garantie de perte finale (et exceptionnellement la Garantie de défaut de paiement).

PUBLICS CIBLES / BÉNÉFICIAIRES

- Bénéficiaires directs : Les Établissements de crédit.
- Bénéficiaires indirects : TPMEA en création et en redémarrage des activités.

ACTIVITÉS ET OPERATIONS ÉLIGIBLES

- Secteur : Tous les secteurs d'activités licites avec une priorité pour les projets s'inscrivant dans le PND 2022-2026.

ELEMENTS A FOURNIR

- Business plan simplifié / Business plan / Présentation écrite du projet ;
- CV ;
- Lettre de motivation (Motivations du promoteur pour créer le projet) ;
- Copie CNI ;
- Copie des diplômes ;
- Casier judiciaire ;

- Justificatifs de l'expérience professionnelle (Attestations de travaux ...)
- Signer sa demande en impulsion et un engagement pour suivre les procédures.

SAISINE

- Manifestation d'intérêt pour le montage d'un projet de TPMEA en ligne (sur le site web du FIGA) ou auprès des structures d'appui partenaires ;
- Instruction du dossier après sa réception par la structure d'appui ;
- Transmission du dossier au FIGA pour analyse et pré-accord ;
- Assistance du promoteur dans l'élaboration du plan d'affaires et formation à l'entrepreneuriat par la structure d'appui ;
- Formalisation de la TPMEA ;
- Transmission du dossier à la banque/micro-finance ;
- Octroi du crédit à la TPMEA par la banque ou l'EMF.**

QUOTITE ET DUREE

- Quotité Maximale : 80% du montant du concours en principal ;
- Montants des prêts éligibles : 5 à 10 millions de FCFA ;
- Durée : 3 ans maximum.

TARIFICATION

- Commission d'instruction : 30.000 FCFA du montant de la garantie, exigible et payable à la mise en place du crédit ;
- Commission de garantie : 1,5% de l'encours garantie payable au début du trimestre.
- Taux applicable par la banque : 10% au maximum (à négociier) ;
- Effet de levier : 3 (à négociier).